Salaires minimaux

- Classe A

Horaite Mersuel


Th 10 min


${ }^{-}$Aldasse C

Classe D

$\begin{array}{llll}\text { Dès la te année dactivitét } & 22.85 & 408440\end{array}$
$13^{e}$ salaire Le $133^{\text {s salaire correspond a a } 100 \% \text { du salaire }}$ mensuel moyen et est verse en decembre, au
pro rata temporis de la periode travaillee.
Durée du travail La duree du travail est fixee a 41 h 15 min . par semaine, pauses comprises ( 15 minutes par

Vacances
Le droit aux vacances est de:
25 jours ourables susuquà 50 ans séevlus
26 jours ounables deses 51 ans fervolus - 27 jours ourabies $d$ des 52 ans fevolus - 28 jours ourables deses 53 ans révolus - 29 jours ourables des 54 ans revolus
 l'année civile pendant laquelle eâae e evolulu est atteint.
unia Temps de déplacement Le temps de déplacement aller et retour entre l'atelier et le chantier fait partie du temps de travail et doit être paye au tarif horaire. L'entre prise ne peut y déroger par un règlement pre--
voyant un forfait moins favorable au travailleur. Indemnité kilométrique En cas d' utilisation de son véticule privé a des ins professionnelles, l'employé a droit à une indemnite kilometrique de 70 centimes par $\mathrm{s}^{\prime} i l$ transporte du materiel de chantier. Les frais
de parking doivent être pris en charge par l'emde parking doivent être pris en charge par l'em-
ployeur.

Frais de repas
'indemnité pour le repas de midi pris en nuit est fixee à Fr . 21 net par jour. En cas de repas pris a l'atelier, ill faut pouvoir disposer d'une heure de pause sur place.
unia Délais de congé
Durant le temps d'essai de trois mois:

- pour la fin d'une journee
pendant les deux premiereses semaines
1 semaine pour la fin d'une journee
du $2^{2}$ mois
- 2 semaines pour la fin d'une semaine
jusuqù à fin du $3^{3}$ mois
Surant la $1^{\text {ere }}$ année de service après le temps d'essai : 1 mois pourla fin dun mois.

Dès le début de la $2^{e}$ année de service:
mois pour la fin dưn mois.
Dès 10 ans dans l'entreprise :
4 mis pourla find dun mois.
Dès 20 ans dans l'entreprise
mois pourl a fin dưn mois
Apres le temps d'essai, le congé doit être donné par écrit.

Retraite anticipée La rente transitoire peut être perçue dès membre de la Fondation de la métallurgie vaudoise du bâtiment (caisse de retraite). Notre secrétariat est à disposition pour de plus amples informations.
unia Hygiène et sécurité la prevention en matière d'hygiène et de santé au travail, des mesures adaptées sont prises sur le lieu de travail.
unia Assurance accident Les employés sont assurés contre les accidents professionnels et non professionnels conforme ment à la lai fédérale sur l'assurance acciden
(LAA). La SUVA verse $80 \%$ du salaire brut pendant les 2 premiers jours qui suivent l'accident.
uniA Perte de gain maladie Perte de gain maladie En cas de malacie, les travailleurs touchent
indemnite qui couvre le $80 \%$ de leur salaire. Un certififcat médical doit être présenté dès le
3e $^{\text {e jour d'absence }}$ $3^{e}$ jour d'absence. Les deux jours
travailleur.

Les primes relatives al l'assurance perte de gain maladie sont payées pour moitié par

Jours fériés payés
$1^{\text {er }}$ janvier -2 janvier - Vendredi Saint Lundi de Pentecôte - Jeudi de l' 1 'Ascens - Lundi du Jeâne fédéral I Noël ( 25 dec.).) ucune dérogation d'horaire n'est accordèe pour ces jours.

Congés payés exceptionnels

- mariage nassance d'un enfant 2 jours
2 jurs
2 jurs
3 jors
 $\begin{array}{ll}\text { - adeption (enian age de } \\ \text { dens max.). } & 3 \text { jours } \\ \text { démenagenent } & 1 \text { jour }\end{array}$
unia Contribution de solidarité Une contribution de solidarité de $1 \%$ par mois
est retenue sur le salaire de chaque travailleur.
unia Congé maternité Après l'accouchement, les femmes ont droit a un congé maternité de 14 semaines. L'indem ité s'elève à $80 \%$ du salaire brut.

Congé paternité 10 jours ouvrables à prendre dans les 6 mois $80 \%$ du salaire plafonné à Fr. 196/jour.
f. 196/J

Allocation de naissance Une allocation de fr. 1 '500 est versee pour les
naissances en Suisse.

NiA Allocations familiales Enfant de moins de 16 ans: $1^{\text {er }}$ et $2^{\text {e }}:$ Frr. 300 par mois
des le $3^{e}$ et pour les suivants: Fr. 340 par mois Enfant en formation (jusqu'à 25 ans max):


Pour toute information complémentaire
Si vous souhaitez plus d'informations, si vous avez besoin d'un conseil ou si vous êtes
confrontés à un problème dans le cadre d confrontés à un problème dans le cadre de
votre activité professionnelle, n'hésitez pas nous contacter. Nos collaborateurs, compétents et disponibles, sont à votre disposition. Vous trouverez les coordonnées de tous les
secrétariats du canton de Vaud à la fin de ce ecrétariats du canton de vaud à la fin de ce dépliant.

Les secrétariats de section Unia Lausanne - Crissier - Le Sentier Nyon - Vevey - Yverdon-les-Bains vaud@unia.ch Numéro de téléphone unique 0848606606

Les permanences syndicales: Lausanne
Place de la Riponne 4 - Case postale 1464-1001 Lausanne Crissler
Rue des Alpes $51-1023$ Crissier
Le Sentier
Grand-Rue 44-1347 Le Sentier
Nyon
Rue de
yon de la Morâche 3-Case postale 1411-1260 Nyon 1
Vevey
Avenue Paul-Cérésole 24 - CP $267-1800$ Vevey 1 Yverdon-les-Bains Av. Haldimand 23 -Case postale 376 - 1401 Yverdon

Les permanences locales:
Aigle
Chemin
in de la Zima 2-1860 Aigle
Morges
Grand-Rue
Payerne
Rue du Simplon 10-1530 Payerne
Vallorbe
GrandRue 9a-1337 Vallorb
Horaires des
permanences: Consultez notre site
en scannant le code $Q R$ !


La Caisse de chômage Unia
La Caisse de chômage Unia Horaires des caisses de chômage:
www.vaud.unia.ch, sous la rubrique "caisse de chômagen Numéro de téléphone unique: 0583321132

Site internet : www.sans-emploi.ch

$$
\begin{aligned}
& \text { Aligle } \\
& \text { Chemin de la Zima 2-1860 Aigle }
\end{aligned}
$$

$\underset{\text { Rue des Alpes } 51-1023 \text { Crissier }}{\text { Cilssier }}$
Lausanne
Place Chauderon 5-1003 Lausanne

Le Sentier (fermé le vendredi)
Grand-Rue $44-1347$ Le Sentier
Morges
Grand-Rue $73-75$-case postale
1008-1110 Morges
Nyon
Rue de la Moràche 3-1260 Nyon
Payerne
Rue des Terreaux 1-1530 Payerne

Vevey
Avenue Paul-Cérésole 24 -case postale 267-1800 Vevey 1 Yverdon-les-Bains
Av. Haldimand 23 -case postale 376 - 1401 Yverdon

Principales dispositions de la nouvelle convention collective de travail (CCT).

Ferblantiers
Appareilleurs
Couvreurs
Chauffage
Augmentations 2024 :
$0.50 \mathrm{fr} /$ heure ou
90.- fr/mois

